

S'ENGAGER PAR CONVICTION & SOLIDARITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018/2019

**BARREAU
DE PARIS**

et Solidarité

Fonds de dotation

La période troublée que nous connaissons donne encore plus de sens à l'ensemble des actions du Fonds de dotation « Barreau de Paris Solidarité ». Vous trouverez comme chaque année ici, le bilan de toute celles-ci. Ce bilan démontre à nouveau l'étendue et la force de l'engagement solidaire des avocats parisiens, la capacité de notre profession à se mobiliser pour les plus vulnérables, pour les personnes isolées, les exclus ou simplement ceux qui sont épuisés par les difficultés de la vie, pour leur permettre de connaître et défendre leurs droits.

Il est la preuve que les avocats ont toute leur place dans la Cité. Il est la fierté de notre Barreau.

L'élan de solidarité de la création du Fonds en 2011 ne s'est pas essouffé. Le nombre d'avocats bénévoles participants aux actions du Barreau de Paris Solidarité n'a cessé de croître. Il est aujourd'hui de plus de 600. Ils ont assuré près de 3 000 permanences gratuites en deux ans ! Cet engagement est aussi celui des plus jeunes. La vitalité de la Clinique juridique de l'EFB en témoigne.

Je veux remercier chaleureusement tous les avocats qui participent aux maraudes, aux côtés du Samu Social de Paris, ceux qui tiennent les permanences du Bus de la Solidarité aux quatre coins de Paris, ceux qui assurent les permanences en association auprès des publics accompagnés par nos partenaires, et ceux enfin qui se sont mobilisés nombreux pour porter assistance aux victimes de violences conjugales et aux personnes souffrant de troubles de santé mentale. Ils sont le cœur vivant de notre Barreau.

Je veux aussi remercier les membres de notre Comité de Parrainage qui s'investissent chaque année avec passion et ponctualité dans l'étude des demandes de subvention, toujours plus nombreuses, qui nous sont adressées par des associations implantées partout en France. L'année 2019 a permis de soutenir financièrement 15 projets défendant les droits des femmes en situation de vulnérabilité, qui a été le thème auquel nous avons décidé de consacrer notre soutien l'année dernière ; projets que vous pourrez découvrir dans ce rapport.

Je remercie enfin tous les acteurs, institutionnels et associatifs, de l'accès au droit parisien dans lequel s'inscrit notre action et qui permettent, ensemble, de mener ses actions concrètes et fortes. Nos actions sont indispensables pour rétablir un peu de justice et d'humanité, tant que, pour paraphraser Anatole France, « *la loi, dans un grand souci d'égalité, interdira aux riches comme aux pauvres de coucher sous les ponts, de mendier dans les rues et de voler du pain* »...

Basile Ader
*Vice-Bâtonnier de l'Ordre des Avocats
Vice-Président du Fonds « Barreau de Paris Solidarité »*

INSUFFLER UNE
DYNAMIQUE SOLIDAIRE,
PROMOUVOIR LES ACTIONS
DÉSINTÉRESSÉES MENÉES
PAR LA PROFESSION,
S'IMPLIQUER DANS DES
PROJETS À FORT IMPACT
SOCIAL, **LE FONDS**
« BARREAU DE PARIS
SOLIDARITÉ » POURSUIT
SES OBJECTIFS.

SOMMAIRE

p.3/ **Éditorial**

p.6/ **Gouvernance et Fonctionnement**

p.11/ **Les avocats parisiens s'engagent**

Le Bus de la Solidarité

Permanences associatives

Les dispositifs BPS

Clinique juridique des élèves avocats

Permanences ponctuelles

p.28/ **Événements et colloques**

p.30/ **Les projets soutenus par le fonds de dotation**

p.35/ **Les Trophées pro bono**



SANS TOIT
PAS SANS DROITS

Avec Barreau de Paris Solidarité,
consultez gratuitement un avocat
dans différents points d'accueil
et dans le bus Barreau de Paris solidarité.

barreausolidarite.org | paris.fr

**BARREAU
DE PARIS**
Solidarite
Fonds de dotation

DROITS
D'URGENCE

VILLE DE
PARIS

BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ

GOUVERNANCE & FONCTIONNEMENT

LE FONDS DE DOTATION : SES MISSIONS, SES ENGAGEMENTS

Dans son serment, l'avocat promet d'exercer ses fonctions « avec dignité, conscience, indépendance, probité et humanité ».

Fidèles à ce serment, les avocats du Barreau de Paris se sont toujours engagés en faveur des plus vulnérables et des personnes victimes de discriminations ou d'exclusion. Pour ce faire, ils mènent des actions toujours plus nombreuses en mettant leurs compétences au profit d'un public défavorisé et en situation de grande précarité.

Bien que l'Etat ait mis en place un système d'aide à l'accès au droit consistant à offrir à quiconque en a besoin divers services dans divers lieux publics (tribunaux, maisons de justice et du droit, Mairies, antennes de quartier, centres d'action sociale, Mairies, écoles, hôpitaux) la population la plus défavorisée n'ose pas, ou n'est pas en mesure de s'y rendre.

C'est donc pour se mettre à la portée des personnes en situation d'isolement que le Barreau de Paris a, en 2003, mis en place dans les zones urbaines sensibles et prioritaires, en partenariat avec la Ville de Paris et l'association Droits d'Urgence, le bus « Barreau de Paris Solidarité », un dispositif d'accès au droit ayant pour objet la lutte contre l'exclusion.

Il est organisé de manière à pouvoir rester accessible tout au long de l'année et s'adapter au mieux aux besoins des personnes en précarité.

Et afin de renforcer les actions de solidarité des membres du Barreau de Paris, a été créé en 2011, le Fonds de dotation « Barreau de Paris Solidarité ».

Ce Fonds a pour objet, en France et à l'étranger, le soutien, la promotion ou la réalisation de toutes actions d'intérêt général dans le domaine juridique, culturel et social. Il a pour mission de développer l'accès au droit, la culture juridique, le droit humanitaire, le respect de la personne et la protection de l'environnement.

Le Fonds s'adresse prioritairement au public en situation d'exclusion en organisant l'accès à des consultations gratuites assurées bénévolement par des avocats parisiens, aux associations œuvrant dans le domaine de l'accès au droit et de la défense des Droits de l'homme par le biais d'un soutien financier et aux membres du barreau de Paris en leur donnant l'opportunité de s'engager dans des actions solidaires. La philosophie de « Barreau de Paris Solidarité », qui repose sur l'exigence d'humanité de l'avocat et sur le désintéressement dicté par son serment, se traduit donc par la prise d'engagements citoyens et solidaires.

L'institutionnalisation du Fonds contribue à rappeler la véritable fonction de l'avocat, en faisant savoir que nombre d'avocats parisiens, à leur initiative ou dans le cadre des activités de l'Ordre, aident les plus démunis et s'engagent dans des actions pro bono.

COMPOSITION

DU FONDS DE DOTATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

AU 31 DÉCEMBRE 2019

Madame le Bâtonnier Marie-Aimée Peyron – *Présidente*
Monsieur le Vice-Bâtonnier Basile Ader – *Vice-Président*
Monsieur le Bâtonnier Paul-Albert Iweins – *Secrétaire Général*
Monsieur Jean- Charles Krebs – *Secrétaire Général de la CARPA – Trésorier*
Monsieur Antoine Chatain – *Secrétaire de la Commission des finances de l'Ordre des Avocats de Paris*
Monsieur le Bâtonnier Frédéric Sicard
Madame la Vice-Bâtonnière Dominique Attias
Monsieur Yannick Sala

Le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises au cours de l'année 2018 et à nouveau à sept reprises en 2019.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser tous actes et opérations permis au Fonds dans le cadre de son objet social. Il arrête la stratégie et la politique générale du Fonds, et étudie les propositions soumises par le comité de parrainage, concernant la politique d'investissement, le choix et la sélection des projets soutenus par le Fonds.

Le conseil d'administration bénéficie de fonds propres qu'il décide d'allouer à des projets concernant essentiellement la lutte contre la peine de mort.

COMITÉ DE PARRAINAGE 2018 - 2019

Président Monsieur Philippe Ryfman, Avocat

MEMBRES:

Monsieur Henri Leclerc, Avocat

Madame Aurélie Carlier, Avocate

Madame Elodie Vialle, Journaliste

Monsieur Jean-Marie Fardeau, Délégué national chez VoxPublic

Madame Fanny Benedetti, Directrice exécutive du Comité ONU Femmes France

Monsieur Martin Spitz, Haut Responsable à la Fondation de France

Dominique Kerouedan, Médecin

ATTRIBUTIONS

Le comité de parrainage s'est réuni à cinq reprises en 2018 et à quatre reprises en 2019.

Il s'agit d'un comité consultatif chargé de faire au conseil d'administration des propositions de politique d'investissement et d'en assurer le suivi; d'études et d'expertises; de choix et de sélection des projets soutenus par le Fonds. Il est demandé à chaque porteur de projet de renseigner un dossier de demande de subvention, qui lui est adressé sur demande, ou téléchargeable à partir d'Internet.

Le formulaire, accompagné des annexes demandées, est retourné

à l'attention de la coordination du fonds, par voie postale et électronique.

Un accusé de réception est renvoyé au porteur de projet. Il lui est également mentionné la date à laquelle le dossier sera étudié.

1/ CANDIDATS

• Le porteur principal du projet doit être une association ou un organisme à but non lucratif de droit français.

• Les avocats peuvent référer des initiatives, notamment en leur qualité de Président d'une ONG. En revanche, ils ne peuvent présenter une action propre au Cabinet.

2/ CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet présenté doit:

- Avoir pour objectif un meilleur accès au droit ainsi qu'à la justice
- relever de la thématique spécifique fixée par le Comité de parrainage dans un appel à projets annuel. En 2019, la thématique retenue a été celle des Femmes en situation de vulnérabilité.

Le montant de la subvention demandée ne doit pas excéder 50% du total des produits de l'action.

La subvention demandée ne peut couvrir que des frais directement liés à la réalisation du projet. Ainsi, il n'y aura pas de financement de frais de fonctionnement.

L'ÉQUIPE OPÉRATIONNELLE

Un responsable de la Coordination.

Des stagiaires élèves-avocats PPI renouvelé tous les 6 mois.

LE FONDS DE DOTATION : SES RESSOURCES

À la création du fonds, en octobre 2011, l'Ordre des Avocats de Paris a versé une dotation initiale à caractère consommptible de un million d'euros. Depuis des dotations complémentaires ont été versées chaque année par l'Ordre des Avocats de Paris et la CARPA de Paris.

Le fonds est également destinataire de dons qui lui permettent de fonctionner et de développer ses projets.

Le fonds bénéficie enfin du soutien de ses partenaires, notamment de la Mairie de Paris, à travers des mises à disposition gratuite d'espaces, des services d'impressions et de communication, etc.

En 2018, l'Ordre des avocats a versé une dotation consommptible complémentaire de 266 000 € et la CARPA de 240 000 € pour financer le budget 2018 du Fonds de dotation.

Le Conseil d'administration a voté pour l'exercice 2018 la consommptibilité totale de la dotation.

L'enveloppe de subvention du Conseil d'administration s'élevait à 60 000 euros et celle du Comité de parrainage à 150 000 euros.

En 2019, l'Ordre des avocats a versé une dotation consommptible complémentaire de 266 000 € et la CARPA de 240 000 € pour financer le budget 2019 du Fonds de dotation.

Le Conseil d'administration a voté pour l'exercice 2019 la consommptibilité totale de la dotation.

L'enveloppe du Conseil d'administration s'élevait à 60 000 euros et celle du Comité de parrainage à 100 000 euros.

LES DONNS

En 2018, le Barreau de Paris Solidarité a reçu des dons de personnes physiques pour un montant de 3 725 euros et en 2019 de 2 020 euros. Le Barreau de Paris Solidarité remercie chaleureusement le Barreau de Paris qui a dédié sa soirée de la solidarité au financement du Fonds, ainsi que tous les avocats qui soutiennent son action par leurs dons et notamment les membres de l'Association Chamonix-Zermatt, de l'Orchestre du Palais et le cabinet August Debouzy.

Les donateurs individuels sont indiqués p. 41.



LES AVOCATS PARISIENS S'ENGAGENT

**600 AVOCATS PARISIENS INSCRITS SUR LA LISTE
DES AVOCATS BÉNÉVOLES DE BPS À LA FIN DE L'ANNÉE 2019**

**PRÈS DE 6 000 CONSULTATIONS
GRATUITES CHAQUE ANNÉE**

**PRÈS DE 4 500 HEURES PRO BONO EFFECTUÉES
DANS LES PERMANENCES DU BPS EN 2019**

**DEPUIS 2003, LE BUS DE LA SOLIDARITÉ A ACCUEILLI
PLUS DE 60 000 JUSTICIABLES À SON BORD**



LE BUS DE LA SOLIDARITÉ

Pour se mettre à la portée des personnes en situation d'isolement que le Barreau de Paris a, en 2003, mis en place dans les zones urbaines sensibles et prioritaires, en partenariat avec la Ville de Paris et l'association Droits d'Urgence, le bus « Barreau de Paris Solidarité », un dispositif d'accès au droit permettant de lutter contre l'exclusion.

Il est organisé de manière à pouvoir rester accessible tout au long de l'année et s'adapter au mieux aux besoins des personnes en précarité. Le bus stationne six jours par semaine à l'une des portes de Paris, déterminée comme zone prioritaire, même pendant les vacances scolaires.

Les usagers du bus sont reçus sans rendez-vous par trois avocats bénévoles qui les conseillent simultanément en toute confidentialité toute l'année, hormis les jours fériés, aux emplacements et horaires suivants :

- Le lundi de 17h00 à 20h00 - 19 avenue de Choisy - Paris 13^e
- Le mardi de 17h00 à 20h00 - 14 avenue de la Porte Montmartre - Paris 18^e
- Le mercredi de 17h00 à 20h00 - 4 avenue Marc Sangnier - Paris 14^e
- Le jeudi de 17h00 à 20h00 - à l'angle du boulevard Bessières et de l'avenue de la Porte de Clichy - Paris 17^e
- Le vendredi de 14h à 17h (pour une permanence uniquement en droit des étrangers / droit d'asile) - 5 avenue de la Porte d'Aubervilliers - Paris 18^e
- Le samedi de 10h00 à 13h00 - 4/6 rue Charles et Robert - Paris 20^e



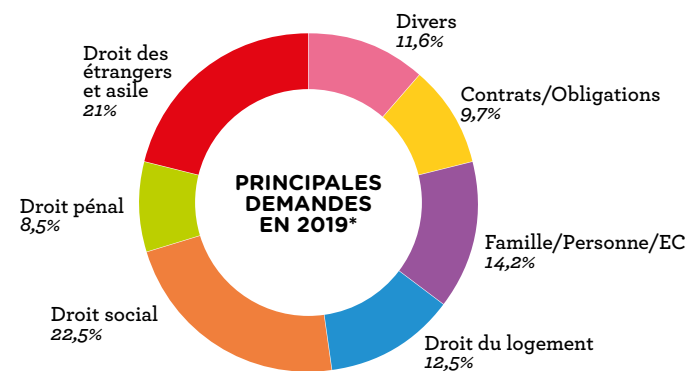
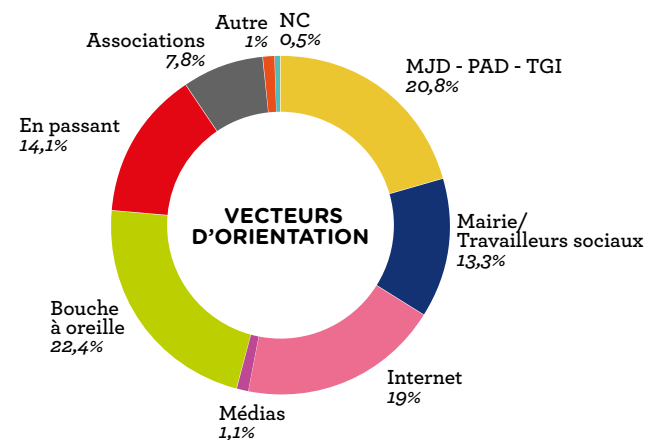
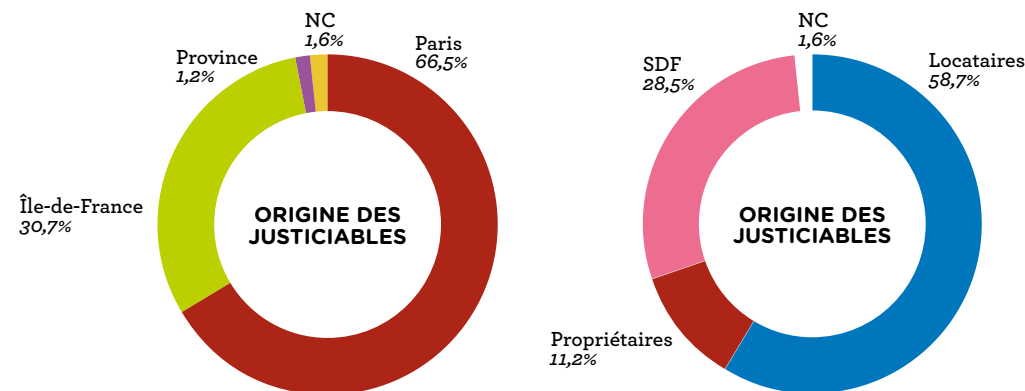
En octobre 2019, Barreau de Paris Solidarité a lancé 3 nouvelles permanences du bus de la Solidarité pour s'adresser à des publics qui, pour diverses raisons, ne trouvaient pas d'accès facile

aux autres dispositifs d'accès au droit. Ces nouvelles permanences, tenues à une fréquence mensuelle, sont les suivantes :

- Chaque dernier lundi du mois de 12h00 à 15h00 Permanence généraliste dédiée aux problématiques juridiques rencontrées par les personnes LGBTQI+, parvis de la Mairie du 11^e arrondissement, 12 place Léon Blum, 75011 Paris (Métro Voltaire, Ligne 9).
- Chaque 1^{er} mardi du mois de 12h00 à 15h00, Permanence généraliste pour répondre aux questions des seniors et de leurs aidants, devant la Mairie du 3^e arrondissement, au 2 rue Eugène Spuller, 75003 Paris Métro Arts et Métiers (3 et 11) ou Filles du Calvaire (8).
- Chaque second mercredi du mois, de 12h00 à 15h00, Permanence dédiée aux femmes victimes de violences, devant le 7 rue des Maraichers, dans le 20^e arrondissement de Paris, Métro Porte de Vincennes, ligne 1.

Lors de chaque permanence, trois avocats bénévoles accueillent sans rendez-vous, pour conseiller les justiciables essentiellement dans les domaines suivants: droit des étrangers, droit du travail, de la famille et du logement.

CHAQUE MOIS, LE BUS DE LA SOLIDARITÉ A REÇU EN MOYENNE 450 JUSTICIAIBLES À SON BORD



*HORS PERMANENCES SPÉCIALISÉES DU BUS, NOTAMMENT CELLE EN DROIT DES ÉTRANGERS

LE DISPOSITIF 2019 EN CHIFFRES

- 239 permanences / 5409 consultations
- 692 affectations d'avocats bénévoles du Barreau de Paris
- 1 responsable de la coordination « Barreau de Paris Solidarité » / 2 stagiaires du Barreau
- 1 juriste coordinatrice du partenariat Barreau de Paris Solidarité/ Droits d'urgence
- 2 stagiaires de l'association Droits d'urgence / 11 bénévoles de l'association Droits d'urgence
- 7 bénévoles New York Bar (LLM)

LA PERMANENCE DU BUS DU VENDREDI DÉDIÉE AU DROIT DES ÉTRANGERS, QUI A VU 139 DÉSIGNATIONS D'AVOCATS, A POUR SA PART PERMIS DE RECEVOIR 1037 JUSTICIAIBLES PENDANT L'ANNÉE 2019.

PERMANENCES ASSOCIATIVES

DEPUIS 2003, PLUSIEURS PARTENARIATS ONT ÉTÉ MIS EN PLACE POUR RÉPONDRE AU BESOIN D'AMENER DU DROIT VERS DES PERSONNES QUI EN ÉTAIENT ÉLOIGNÉES.

Les avocats parisiens se mobilisent tous les jours pour assurer les consultations gratuites bénévolement au sein des associations partenaires de Barreau de Paris Solidarité.

EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DROITS D'URGENCE, des permanences sont organisées au sein de :

MÉDECIN DU MONDE – Centre d'accueil, d'orientation et d'Accompagnement
Les lundis de 14h à 16h, Paris 12^e
L'Objectif du CAO est de lutter contre les inégalités de santé et de faciliter l'accès aux droits et aux soins des personnes en situation de précarité. Le public reçu étant essentiellement composé de primo-arrivants, la

thématique principale de cette permanence est le droit des étrangers - droit d'asile.

En 2019: 37 permanences auront permis 148 consultations.

ARMÉE DU SALUT – Centre Maternel des Lilas
Les premiers jeudis du mois de 17h à 19h, Paris 19^e

Le centre reçoit de jeunes mamans ou futures mamans isolées faisant face à des situations de précarité et de difficulté familiale. Les thématiques de ces permanences sont le droit de la famille et le droit des étrangers.

En 2019: 9 permanences auront permis 32 consultations

AUORE - CHS La Maison Cœur de femmes
Les premiers mercredi du mois de 10h à 13h, Paris 18^e

Ce centre d'hébergement de stabilisation reçoit des femmes en situation de grande précarité avec pour objectif de les accompagner sur le long terme pour les aider à se loger et à trouver un emploi. Il s'agit donc d'une permanence plutôt à vocation généraliste.

En 2019, ce sont 21 femmes qui auront pu rencontrer un avocat grâce à ce dispositif.

EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE PARIS, des consultations gratuites sont prévues: Dans les « **ESPACES POUR L'INSERTION** »: Les permanences généralistes se tiennent dans 5 des 7 espaces pour l'insertion existant à Paris. Ces structures relevant de la DASES ont pour mission de recevoir les personnes bénéficiaires du RSA afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle

Au « **CARREFOUR DES ASSOCIATIONS PARISIENNES** » - Les avocats répondent aux questions des responsables d'associations portant sur la vie sociale et les activités de leurs structures. Elles se déroulent deux jeudis par mois sur rendez-vous.

En 2019, 98 justiciables ont été reçues par des avocats parisiens à l'occasion des 19 permanences qui se sont déroulées au sein du Carrefour des Associations Parisiennes.

À la **MAISON DES ASSOCIATIONS** du 11^e arrondissement: Equipement municipal de proximité qui accueille et accompagne les associations dans leur développement et informe les habitants sur la vie associative locale. Une permanence trimestrielle est organisée.

MISSION LOCALE DE PARIS:
Site Soleil de la mission locale de paris: 93 rue Jeanne d'arc 75013 Paris tous les mercredis de 14h à 17h.

En 2019, 40 justiciables ont été reçues et 14 permanences bénévoles se sont tenues à la Mission Locale du 13^e arrondissement.

Site les Hauts de Menil de la mission locale de paris: 31 rue Pixerecourt 75020 Paris tous les lundis de 9h à 12h.

Les missions locales sont des organismes chargés de l'accueil, de l'information, de l'orientation professionnelle et de l'accompagnement des jeunes pour construire un projet professionnel déterminé. Elles s'adressent à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés en matière d'accès à l'emploi, à la formation ou des difficultés d'accès à leur autonomie. Les avocats assurent des consultations juridiques alternativement, une semaine sur deux, sur des questions juridiques en droit pénal et droit de la famille, puis sur des questions de droit des sociétés et sur le statut d'autoentrepreneur.

AUTRES PERMANENCES ASSOCIATIVES
À L'ADIE: Les premiers jeudis du mois de 14h30 à 17h, Paris 20^e et à distance – Association pour le droit à l'initiative économique aide les personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur micro entreprise. Il s'agit d'apporter un soutien juridique aux micro-entrepreneurs. Les avocats bénévoles qui se sont portés volontaires répondent également à des questions par mail.

20 permanences assurées, 122 usagers reçus

SECOURS POPULAIRE: Permanence généralistes hebdomadaires les mardis de 9h30 à 12h30 - Paris 18^e et depuis fin 2019 une nouvelle permanence mensuelle en droit des étrangers est organisée également tous les 1er jeudi du mois, 9h30 - 12h30. 164 personnes ont été reçues lors de 48 permanences généralistes en 2019. L'association s'est donnée pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et de promouvoir la solidarité.

Avec le **SAMUSOCIAL DE PARIS:** Une permanence généraliste a lieu chaque 2e mercredi du mois de 17h à 20h au sein des Bains-Douches pour Femmes de Charenton, Paris 12e. Ouvert en mars 2019, ces bains-douches sont exclusivement réservés aux femmes en situation de grande précarité. Outre l'accès à différents services d'hygiène et de beauté, l'espace propose un accompagnement sanitaire et social.

4 permanences ont pu ainsi se tenir en 2019, permettant de recevoir 11 femmes.

CSAPA HORIZON: Une permanence généraliste de 3 heures est organisée deux fois par mois dans ce Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie dans le 10^e, structure pluridisciplinaire qui a pour mission d'assurer les actions de prévention et de soins aux personnes atteintes d'addiction.

94 rendez-vous avec un avocat ont pu être organisés en 2019 au profit des usagers de cette structure.

LA CITÉ DES MÉTIERS: Espace de ressources et de conseils dédié à la vie professionnelle, en accès libre, anonyme et gratuit pour tous les publics, sans conditions. Situé dans le 19^e, des avocats bénévoles y assurent deux fois par mois des permanences de 3 heures sans rendez-vous

en droit du travail ou droit des sociétés. Dans le cadre de ce partenariat, BPS organise également une permanence en droit des étrangers tous les 3^e mercredis du mois de 14h à 17h chez un partenaire de la Cité des Métiers: le Point Paris Emploi du 18^e (PPE 18).

Au cours de l'année 2019, 107 justiciables ont bénéficié des conseils juridiques gratuits d'avocats parisiens à l'occasion de 24 permanences organisées au sein des deux points d'accès au droit mis à disposition par La Cité des Métiers.

CAARUD Coordination Toxicomanies - dans le 18e, les avocats de BPS assurent une permanence le dernier jeudi du mois de 13h à 16h en faveur du public de ce centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues.

L'ASSOCIATION AIDES gère un autre CAARUD dans le 2^e arrondissement et a noué fin 2019 un partenariat avec BPS pour l'organisation d'une permanence sans rendez-vous à vocation généraliste chaque dernier jeudi du mois de 13h à 16h.

L'ASSOCIATION AURORE qui gère plusieurs Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) à Paris, bénéficie de l'intervention des avocats bénévoles de BPS dans leur CHU du 14^e et du 10^e arrondissement où se tiennent respectivement une permanence le premier mardi du mois et le dernier mardi du mois de 14h à 17h, en droit des étrangers.

LE PROGRAMME 365 DOSSIERS - 365 AVOCATS: AGISSONS POUR LES DROITS DES FEMMES

Ce programme a été mis en place en mars 2018 en partenariat avec la Fondation des Femmes dans le but de ne pas cantonner la défense des droits des femmes à la seule journée du 8 mars.

Depuis, ce sont plus de 200 saisines du dispositif qui ont été réalisées et plus d'une centaine d'avocats qui l'ont spontanément rejoint pour prendre en charge, bénévolement ou au titre de l'Aide Juridictionnelle, des dossiers concernant des femmes victimes de violences.

Grâce au réseau étendu d'associations spécialisées dans le domaine dont dispose la Fondation des Femmes, la Force juridique de celle-ci reçoit de nombreux dossiers qu'elle

réfère, après un certain nombre de vérification, à BPS pour attribution à un avocat bénévole adéquat.

La diversité des thématiques traitées démontre la multitude de situations qui peuvent placer les femmes en situation de grande vulnérabilité. Le plus grand nombre de dossiers traités concerne des femmes ayant subi des violences sexuelles ainsi que des violences physiques. Sont également nombreux les dossiers relatifs à des violences verbales et au harcèlement moral, aux discriminations au travail ainsi qu'aux cyber-violences. Certains dossiers concernent enfin des viols, des menaces, des violences sur enfants et du droit des étrangers.

THÉMATIQUES TRAITÉS DANS LES DOSSIERS	NOMBRE D'OCCURRENCES
VIOLENCES SEXUELLES	70
VIOLENCES PHYSIQUES	70
VIOLENCES VERBALES ET HARCÈLEMENT MORAL	47
DISCRIMINATION AU TRAVAIL	8
CYBER-VIOLENCES	13
MENACES	2
VOLS	2
VIOL	8
ENFANT (VIOLENCE, RETRAIT DE GARDE, ETC.)	14
DROIT DES ÉTRANGERS	1

FOCUS

**ACCÈS AU DROIT & SANTÉ MENTALE
UN DISPOSITIF PARTENARIAL PIONNIER**

Le travail opéré par l'équipe de Droits d'urgence en partenariat avec Barreau de Paris Solidarité et les équipes des établissements psychiatriques depuis 2009 vise à permettre aux personnes en situation d'exclusion souffrant de troubles psychiques et/ou psychiatriques de bénéficier d'un accès effectif au droit et favoriser ainsi leur maintien ou leur réinscription dans la société. Prévenir les ruptures, faire reconnaître et défendre les droits des personnes les plus vulnérables, tels sont les objectifs que nous nous sommes collectivement attachés à atteindre.

Le propre de nombreux troubles psychiques ou psychiatriques c'est de lâcher, de décrocher. La maladie a souvent pour conséquence la rupture des liens. Le droit nécessitant beaucoup de mobilisation, ce décrochage se traduit inévitablement par des ruptures de droits.

L'objectif du dispositif est alors d'intervenir en amont pour prévenir ces ruptures en informant les bénéficiaires sur leurs droits et obligations et en les accompagnant dans leurs démarches. L'entretien est d'abord l'occasion de délivrer des informations juridiques et répondre aux questions que les personnes peuvent se poser, portant ainsi à leur connaissance les règles applicables à leur situation particulière pour éviter les ruptures de droit.

Les informations données et les démarches entreprises auprès des personnes permettent d'éviter des pertes de droit en cascade et vise à empêcher une désaffiliation.

**ÉTABLISSEMENTS DE SOINS
PARTENAIRES DE DROITS
D'URGENCE EN 2018/2019**

- L'Association de santé mentale du 13^e arrondissement
- Le Centre hospitalier Sainte-Anne
- L'Établissement public de santé Maison-Blanche
- Le Groupe public de santé Perray-Vaucluse

**MÉTHODOLOGIE
D'INTERVENTION**

Droits d'urgence a créé un pôle juridique spécialisé, composé de deux juristes dont une coordinatrice de projet, sensibilisées et formées aux problématiques de santé mentale. L'intervention des juristes est généraliste (droit du logement, des étrangers, de la famille, droit social...). Le dispositif est intégré aux établissements de santé par convention de partenariat. Sa coordination, en interne et pour chaque établissement partenaire, est assurée par le pôle médico-social.



COMMISSIONS TECHNIQUES MENSUELLES

*Réunissent les référents :
social, médical et juridique*

- Évaluation croisée des difficultés juridiques et administratives des usagers
- Orientations assurées en fonction de la complexité des problèmes rencontrés et de la vulnérabilité des personnes intéressées

**PERMANENCES JURIDIQUES
IN SITU BIMENSUELLES**

*Généralistes, gratuites et confidentielles
Tenues par la juriste du pôle juridique*

- Information sur les droits et obligations des usagers
- Accompagnement dans les démarches et suivi dans la durée

**PÔLE DES AVOCATS VOLONTAIRES DE
« BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ »**

*Conseillent et assistent au contentieux
tout usager le nécessitant*

CHIFFRES CLÉS

2018

247
SITUATIONS VUES EN
COMMISSION TECHNIQUE

22
PRISES EN CHARGE
PAR LE PÔLE AVOCAT

2019

189
SITUATIONS ÉVALUÉES EN
COMMISSION TECHNIQUE

232

ENTRETIENS
DONT **92** POUR
DE NOUVEAUX
BÉNÉFICIAIRES
DU DISPOSITIF

21

PRISES EN CHARGE
PAR LE PÔLE AVOCAT
ESSENTIELLEMENT EN
DROIT DES ÉTRANGERS,
EN DROIT DU LOGEMENT,
EN DROIT DE LA FAMILLE,
ET EN DROIT DU TRAVAIL

76%

des problématiques abordées en entretien relevaient du droit des étrangers c'est-à-dire les droits liés au séjour, au regroupement familial, aux procédures d'éloignement... Viennent ensuite le droit du logement et le droit de la famille et des personnes.

LES MARAUDES

L'idée d'associer des avocats aux équipes d'associations effectuant des maraudes sociales dans Paris a germé au sein de l'association Barreau des Rues qui s'est ensuite associée à BPS pour mettre en œuvre, dès 2018, un ambitieux programme de maraude couvrant l'ensemble du territoire parisien.

L'objectif est multiple: en intégrant des avocats au sein d'équipes généralement constituées de travailleurs sociaux et de professionnels de la santé, on inclue la protection des droits à l'accompagnement social et médical déjà offert et on renforce ainsi la resocialisation des personnes vivant à la rue. Le projet permet aussi de rapprocher l'avocat d'un public qui n'a pratiquement jamais l'occasion d'en rencontrer un et qui éprouve des difficultés à se rendre dans les dispositifs d'accès au droit institutionnels. En déconstruisant l'impression de distance que renvoie parfois la figure de l'avocat, le projet favorise la reconnexion entre ce public et les dispositifs d'accès au droit. Enfin, lors des maraudes elles-mêmes ou grâce aux liens tissés avec les travailleurs sociaux, les avocats sont mis en capacité d'identifier des problématiques juridiques complexes rencontrées par le public sans-abri et d'y apporter des solutions.

Depuis son lancement, le programme des maraudes permet l'organisation:

- D'une maraude par semaine avec les Équipes Mobiles d'Aide du SamuSocial de Paris, tous les jeudi soir, de 20h à 01h;
- de deux maraudes mensuelles avec les équipes d'Emmaüs dans le Secteur Nord (9^e, 10^e, 18^e et 19^e) et le Secteur Centre (9^e, 10^e, 18^e et 19^e);
- de deux maraudes mensuelles avec les équipes d'Aurore dans le Secteur Est (12^e, 13^e et 5^e) et le Secteur Ouest (15^e, 16^e et 7^e);
- d'une maraude mensuelle avec les équipes des Enfants du Canal dans le secteur des 7^e, 8^e, 14^e et 17^e arrondissements;
- d'une maraude mensuelle avec l'association Oppelia dans le secteur de Charonne (11^e et 20^e);
- d'une maraude mensuelle dans le 12^e avec les équipes de l'association Aux Captifs la Libération.

En-dehors des maraudes hebdomadaires dans les camions du SamuSocial de Paris auxquels tous les avocats du programme peuvent librement participer, des groupes restreints d'avocats volontaires ont été constitués auprès de chacune des associations pour assurer la création d'un véritable lien de confiance avec les équipes et le public et favoriser le suivi des situations sur une échéance plus longue

LES PERMANENCES DE LA CLINIQUE JURIDIQUE DE L'EFB

La Clinique Juridique des élèves-avocats est une initiative solidaire des élèves-avocats au profit du développement de l'accès au droit des justiciables d'Ile de France. Sous le tutorat d'avocats du Barreau de Paris spécialisés, les élèves-avocats de l'Ecole de Formation du Barreau offrent un accompagnement juridique gratuit, confidentiel et personnalisé ouvert à tout citoyen, et ce dans tous les domaines du droit. Un premier entretien avec le justiciable permet de cerner ses problématiques. Un « diagnostic » est ensuite établi oralement par l'élève avocat lors d'un second rendez-vous quinze jours plus tard, après échange avec un avocat tuteur bénévole. Aucun document écrit n'est délivré.

L'objectif est à la fois pédagogique pour les élèves-avocats et solidaire pour le public reçu.

Les permanences sont organisées:

- En droit généraliste: Tous les mardis entre 12h et 15h à l'Ecole de Formation du Barreau - 1 rue Pierre Antoine Berryer, 92130 Issy-les-Moulineaux
- Sur le parcours du demandeur d'asile: Tous les samedis matin au Secours Populaire Rue Ramey, par le Pôle asile de la Clinique Juridique

En 2018, 86 avocats se sont portés volontaires pour accompagner les élèves dans leurs diagnostics.

Deux autres pôles existent au sein de la Clinique juridique: l'un dédié aux victimes de violences conjugales et l'autre à la question de la justice des mineurs.

TÉMOIGNAGES

TÉMOIGNAGE SUR LES ACTIONS ENVERS LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

« Le programme 365 est un partenariat qui tient beaucoup à cœur à la Fondation des Femmes, puisqu'il va dans le sens d'une amélioration de l'accès au droit des femmes victimes de violences et témoigne d'un véritable engagement de l'Ordre des avocats de Paris en partenariat avec les associations.

Concernant l'ouverture de permanences dédiées aux violences faites aux femmes dans le Bus de la solidarité, c'est également une initiative commune essentielle. Viennent tant des femmes qui n'auraient pas passé la porte d'un cabinet d'avocat en temps normal parce qu'elles pensent ne pas en avoir les moyens, qu'un public plus jeune ou intimidé par un premier rendez-vous. Ce premier contact et cette orientation peuvent être vitaux en cas de danger immédiat et dans tous les cas ouvrir des perspectives et permettre d'avancer et de connaître ses droits face à une situation de violences. Il faut vraiment souhaiter que la permanence se pérennise »

Sophie Soubiran, avocate au Barreau de Paris, bénévole BPS
et membre de la Fondation des Femmes

TÉMOIGNAGE SUR LES PERMANENCES DE LA CLINIQUE JURIDIQUE DE L'EFB

« Nous avons été très heureux de poursuivre une activité associative durant notre formation à l'EFB, au sein du pôle asile de la Clinique juridique.

Le Pôle asile a été mis en place au mois de janvier 2019 en collaboration avec le Barreau de Paris solidarité et le Secours populaire français.

Le droit d'asile est une matière complexe, peu enseignée à l'université. Grâce à cette activité associative et à l'aide des avocats tuteurs de la permanence, nous avons pu avoir une vision pratique de sa procédure complexe. Les avocats tuteurs étaient présents afin de nous valider nos diagnostics juridiques et de nous aiguiller sur les points à approfondir avec les demandeurs d'asile. Il s'agissait d'une expérience humaine très enrichissante pour les futurs avocats que nous sommes. Nous espérons que ce projet solidaire se pérennisera pour les futures promotions. »

Sarah, élève-avocate du Pôle Asile de la Clinique Juridique de l'EFB

TÉMOIGNAGE SUR LE BUS DE LA SOLIDARITÉ

« J'ai beaucoup aimé le bus de solidarité. Ce dispositif m'a permis d'appréhender le droit du «quotidien», avec des cas qu'on peut aussi rencontrer dans notre vie quotidienne. Pour moi, cette approche est très importante pour comprendre le métier d'avocat et son rôle dans la société. J'ai beaucoup appris durant les consultations avec les avocats. L'ambiance est aussi sympa avec des partages entre bénévoles, stagiaires et avocats. »

Ting LI, élève-avocate, bénévole au Bus de la Solidarité

TÉMOIGNAGES SUR LES MARAUDES

« Une grande partie des publics à la rue, en situation d'extrême précarité n'est pas en capacité de se rendre vers les dispositifs d'accès au droit existant, parce que ces personnes peuvent être dans le renoncement, ou dans l'incapacité psychique et/ou physique de s'y rendre,

La présence d'avocats aux côtés de professionnels du social, permet d'établir un lien et d'identifier des problématiques juridiques afin de bénéficier de conseils, de faciliter la future rencontre avec un avocat, ou tout simplement permettre l'appui dans les démarches des travailleurs sociaux.

Comme je dis cela permet d'accrocher ou de raccrocher, parfois de réconcilier les personnes avec le droit !

Sans oublier, la possibilité de former les travailleurs sociaux - en marge de ces maraudes - en fonction de leurs besoins et sur des thématiques définies. »

Corinne Taieb, responsable coordination
des maraudes - SamuSocial de Paris

« A l'annonce de la mise en œuvre de maraudes auxquelles s'associeraient des avocats du barreau de Paris, j'ai été enthousiasmé par cette idée de rapprochement du droit en direction d'un public qui n'y a plus réellement accès.

Plusieurs formats ont été proposés; je n'ai pour l'instant testé que le suivi d'une maraude aux alentours de la gare de Lyon réalisée par deux intervenants sociaux en fin de journée. Ces conditions ne permettent pas d'établir facilement un lien avec les personnes rencontrées mais ont l'avantage de leur rappeler que des options sont possibles.

Surtout, cela crée du lien avec les maraudeurs, qui sont eux plus à même de nous répercuter les problématiques des personnes qu'elles suivent habituellement. La relation s'établira sur le long terme et cette excellente initiative doit perdurer. »

Sandy MOCKEL, avocate au Barreau de Paris,
volontaire au sein du programme de Maraudes

LES CONSULTATIONS JURIDIQUES PONCTUELLES

FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Les 6 juin et 26 novembre 2018, un service de consultations juridiques gratuites pour les femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles, de harcèlement et de discriminations. Les consultations sont menées par des avocat.e.s et des juristes bénévoles dans le Bus de la Solidarité du Barreau.



MARCHE DES FIERTÉS

En 2018, le Barreau de Paris Solidarité a organisé comme chaque année une permanence en partenariat avec l'inter LGBT lors de la marche des fiertés. La permanence a eu lieu le 30 juin 2018 place de la République.

- 17 mai 2018 : permanence a par ail-

leurs été tenue aux cotés de l'association Aides pour la journée mondiale de lutte contre l'homophobie.

En 2019, en partenariat avec le Conseil National des Barreaux et l'Association Française des Avocats LGBTI+, Barreau de Paris Solidarité a affrété un bus aux couleurs des avocats pour participer au cortège et rappeler ainsi l'engagement de la profession contre toutes les formes de violences et de discrimination basées sur le genre, l'identité ou l'orientation sexuelle.

L'AVOCAT DANS LA CITÉ

7^e & 8^e éditions de l'avocat dans la cité en octobre. Plus de 2000 consultations gratuites bénévoles sur le Parvis



de l'Hôtel de Ville chaque année. 450 consultations ont été assurées dans le Bus de la Solidarité stationné Place de la République. 800 avocats mobilisés sur l'ensemble des dispositifs.

Du mercredi 10 au dimanche 14 octobre 2018, le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris a accueilli le « Village de l'avocat » où des avocats spécialisés ont répondu aux questions de plusieurs milliers de personnes.

D'autres relais parisiens de consulta-

sous un format identique et a rencontré un succès qui ne se dément pas.



JOURNÉE K

En 2018 et 2019, une dizaine d'avocats ont conseillé des familles monoparentales lors de la « Journée K », organisée par la Fondation K d'urgence au jardin d'acclimatation.

SALON JEUNES D'AVENIR

Le Salon « Jeunes d'Avenir » se tient chaque année au Paris Event Center (Porte de la Villette) et mobilise depuis 7 ans environ 360 bénévoles et accueille près de 13000 jeunes. Il s'adresse aux jeunes, de 16 à 30 ans, avec ou sans diplôme, éloignés de l'emploi et en situation de précarité. L'objectif est de leur redonner confiance pour les mener vers l'emploi et/ou la formation.

Le Salon comprend depuis peu un Espace Conseil Juridique au sein duquel les jeunes peuvent faire part de



tions juridiques gratuites ont également ouvert leurs portes dès le lundi 8 et jusqu'au vendredi 12 octobre (mairies d'arrondissement de Paris, points d'accès au droit, Palais de Justice de Paris et Bus de la Solidarité). Cette 7^e édition a été un vrai succès avec plus de 2300 consultations assurées sur le parvis.

Du 7 au 13 octobre 2019, l'Opération a été renouvelée pour une 8^e édition

leur situation et de leurs questions juridiques. Les thématiques abordées incluent des questions de droit social et de droit des étrangers notamment.



Le 18 septembre 2019, 6 avocats ont participé à ce Salon, recevant sans rendez-vous des dizaines de jeunes pendant une journée complète de consultations.

SALON NOUVELLE VIE PROFESSIONNELLE

Ce salon s'adresse à toutes celles et ceux qui doivent ou ont envie de changer de métier, de secteur, de statut ou d'horizon. Il accueille environ 6 000 personnes en une journée et propose de nombreux stands permettant au public de faire le point, s'informer, se former, financer son projet, devenir indépendant ou créer son entreprise. En 2018, 15 avocats de Barreau de Paris

Solidarité s'étaient mobilisés et le 14 novembre 2019, ce sont 21 avocats qui se sont relayés à l'Espace Champerret de 9h à 19h, sur trois stands différents proposant des consultations gratuites en droit des sociétés, droit social et droit de la propriété intellectuelle.

SEMAINE DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES

- 11 octobre 2018 : participation au Forum pour l'emploi de la Mairie du 13^e.
- Le 1^{er} et le 3 octobre 2019, 2 avocats de BPS ont participé à «la Semaine de la création d'entreprise» de l'agence Pôle emploi Daviel, qui permet aux demandeurs d'emploi de rencontrer différents acteurs de la création d'entreprise en vue d'en comprendre mieux les étapes et la méthodologie

15 ANS DU PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DROITS D'URGENCE

- 17 octobre 2018 : permanences spéciales tenues aux PAD 13 et au Bus de la solidarité.



LES ACTIONS DE BPS « HORS-PERMANENCES » : ÉVÉNEMENTS ET COLLOQUES

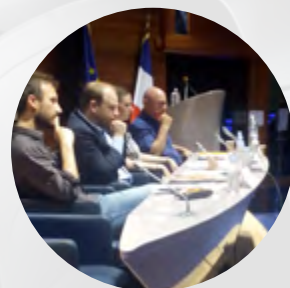


4 AVRIL 2018
CONCERT DE L'ORCHESTRE DU
PALAIS DONT LES BÉNÉFICES
ONT ÉTÉ REVERSÉS À BPS



8 MARS 2019
FORUM FÉMINISTE
DE LA VILLE DE PARIS

8 MARS 2019
SOIRÉE PRÉCARITÉ,
PROJECTION DU FILM
« COMME TOUT LE MONDE »
DE JULIEN BILLION



13 JUIN 2019
COLLOQUE PRISON
ET SANTÉ MENTALE



26 JUIN 2019
COLLOQUE POUR LES
10 ANS DU DISPOSITIF
ACCÈS AU DROIT ET
SANTÉ MENTALE



15 OCT. 2019
L'APRÈS-GRENELLE:
LE TEMPS DE L'ACTION,
LES PROFESSIONNELS DU
DROIT AUX AVANT-POSTES



25 NOV. 2019
NUIT DES RELAIS
ORGANISÉ PAR LA
FONDATION DES FEMMES

25 NOV. 2019
COLLOQUE SUR LE
DROIT D'ASILE



16 DÉC. 2019
FORUM MONDIAL
DES RÉFUGIÉS /
MARIANNE LAGRUE

10 MAI 2018
PROJECTION EN AVANT-
PREMIÈRE DU FILM
« LA LOI ET LA VALLÉE »
DE NUNO ESCUDEIRO,
SUIVI D'UN DÉBAT



14 AU 22 MAI 2019
JOURNÉE DE CLÔTURE DU
TOUR DE FRANCE
DU TIG « TRAVAIL
D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,
QUEL HORIZON COMMUN ? »



15 JUIN 2019
JOURNÉE MONDIALE
DES RÉFUGIÉS /
MARIE-AIMÉE PEYRON



NOV. 2019
PILNET
SINGAPOUR /
YANNICK SALA



20 NOV. 2019
COLLOQUE SUR L'ACCÈS
AU DROIT À L'OCCASION
DE LA RENTRÉE DU
BARREAU DE PARIS



9 DÉC. 2019
FORMATION DE DROITS
D'URGENCE SUR LE
DROIT DES ÉTRANGERS
ET DROIT D'ASILE: LES
IMPACTS DE LA RÉFORME

20 DÉC. 2019
FORMATION DE L'ANAFÉ
SUR LA PROCÉDURE ET
LA DÉFENSE DES DROITS
EN ZONE D'ATTENTE

LES PROJETS SOUTENUS PAR LE FONDS EN 2018/2019

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Mieux assister les victimes de discriminations à travers une veille juridique régulière, le développement de ressources locales et automatisées en faveur des victimes et une intervention au contentieux. *Montant de la subvention: 10 000 €*

DROITS DES DÉTENUS

PRISON INSIDER

Production d'un état des lieux des prisons françaises, belges et turques. *Montant: 10 000 €*

OIP

Actions contentieuses contre les atteintes aux droits des personnes détenues. *Montant: 8 000 €*

FIACAT

Lutte contre la détention préventive abusive afin de prévenir la torture et les mauvais traitements dans une prison de Madagascar: Antanimora (Antananarivo). *Montant: 8 000 €*

LES LUCIOLES DU DOC

Mise en place d'un atelier constituant (atelier d'écriture d'une constitution) au sein de la maison d'arrêt des hommes de Fleury-Mérogis. *Montant: 10 000 €*

DROITS DES FEMMES

DSF-AS

Sensibilisation aux droits des femmes et des enfants au Maroc. *Montant: 5 000 €*

FASTI

Projet «ronde des femmes» pour l'amélioration de la santé périnatale des femmes en situation de grande précarité. *Montant: 5 000 €*

FDFA - FEMMES POUR LE DIRE, FEMMES POUR AGIR

Développement de l'écoute, l'orientation et l'accompagnement juridique, social et psychologique de femmes handicapées victimes de violences et de maltraitances. *Montant: 5 000 €*

LES AMIS DU BUS DES FEMMES

Pour le pôle Traite des Êtres humains - programme GIFT phase 2. *Montant: 5 000 €*

JURIS SECOURS

Accès au droit, accueil et accompagnement des femmes victimes de violences et de discriminations, éducation à la citoyenneté, soutien à la parentalité. *Montant: 5 000 €*

DROITS DES ÉTRANGERS

PLATEFORME DE SERVICE AUX MIGRANTS

Organisation du soutien juridique aux exilé.e.s et aux organisations associatives qui les accompagnent. *Montant: 8 000 €*

INFOMIE

Favoriser l'accès aux droits fondamentaux des mineurs isolés étrangers non accompagnés et jeunes majeurs. *Montant: 6 500 €*

CIMADE

Action de défense des droits fondamentaux des personnes étrangères au regard des logiques nouvelles de tri, de contrôle et d'expulsion des politiques publiques. *Montant: 8 000 €*

LES AMOUREUX AU BAN PUBLIC

Organisation de permanences juridiques gratuites pour les couples franco étrangers. *Montant: 5 000 €*

CRID

Organisation des Etats généraux sur les migrations. *Montant: 5 000 €*

COMEDE

Soutien des avocats pour l'accès aux droits et aux soins des migrants vulnérables en précarité extrême et soutien aux démarches pour le droit d'asile. *Montant: 8 000 €*

ANAFE

Améliorer la défense des étrangers maintenus dans les zones d'attente parisiennes. *Montant: 7 500 €*

MÉDECINS DU MONDE

Accès aux soins et aux droits des mineurs non accompagnés. *Montant: 5 000 €*

SOLIDARITÉ ET LIEN SOCIAL

CENTRE D'ACCÈS AU DROIT DU MORBIHAN

Mise en place d'une permanence sur le territoire du Roi Morvan. *Montant: 2 000 €*

ÉDUCATION ET INFORMATION

LIVRES SANS FRONTIÈRES

Projet Iter Justicia - Venir en aide aux barreaux haïtien et congolais. *Montant: 1 500 €*

INSTITUT DE FORMATION EN DROITS DE L'HOMME DU BARREAU DE PARIS

Publication d'un livre. *Montant: 10 000 €*

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

BICE

Action de lutte contre la violence à l'encontre des enfants de nature sexuelle en Europe de l'Est. *Montant: 6 000 €*

ECPAT

Projet «CAP: Enfants victimes de traite», amélioration des capacités professionnels de la protection des enfants victimes de la traite. *Montant: 6 000 €*

LUTTE CONTRE LA PEINE DE MORT

CMCPM

Organisation de la Journée mondiale contre la peine de mort. *Montant: 12 500 €*

ECPM

Éduquer aux droits de l'homme et à l'abolition de la peine de mort. *Montant: 10 000 €*

HANDICAP

TOUPI

Accompagner les personnes handicapées et leurs familles dans l'exercice de leurs droits. *Montant: 4 000 €*

UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES (UNAFAM)

Formation de bénévoles « référents procédure pénale et troubles psychiques ». *Montant: 5 500 €*

PAIX ET SÉCURITÉ

PBI

Accompagnement international pour la protection des avocat.e.s défenseur.e.s des droits humains et des défenseur.e.s de l'environnement et du territoire en Colombie. *Montant: 5 000 €*

AVOCATS SANS FRONTIÈRES

Promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. *Montant: 10 000 €*

COLLECTIF GUATEMALA

Accompagnement des défenseur.e.s des droits humains au Guatemala dans le cadre d'actions de lutte pour la justice et contre l'impunité, et de la défense du territoire. *Montant: 4 000 €*

En 2019, le Fonds de dotation a décidé de rationaliser sa politique de subvention en se dotant d'un appel à projet annuel définissant une thématique prioritaire. L'Ordre des Avocats de Paris a donc choisi de cibler en 2019 son soutien financier sur les projets favorisant l'accès au droit pour les femmes en situation de vulnérabilité.

Le Conseil d'Administration a néanmoins conservé son soutien accordé aux associations luttant contre la peine de mort et à d'autres associations et a ainsi soutenu les associations suivantes:

ECPM

La somme de 10 000 € à l'association ECPM pour le projet « Eduquer aux droits de l'Homme et à l'abolition de la peine de mort »

PLANÈTE RÉFUGIÉS

La somme de 9 930 € à l'association Planète Réfugiés pour un projet portant sur la rédaction et l'adoption de standards internationaux spécifiques aux conditions de détention et de traitement des condamnés à mort

COALITION MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT

La somme de 10 000 € pour la Coalition mondiale contre la peine de mort pour son action visant à la préparation de la Journée Mondiale contre la peine de mort 2019 sur les droits des enfants de parents condamnés à mort ou exécutés

FIAPA

La somme de 5 000 € pour la Fédération Internationale des Associations de Personnes Agées (FIAPA) pour son action visant à la mise en place d'un plan d'action gérontologique national au Rwanda

Les associations soutenues dans le cadre de leur participation à l'appel à projet ont été les suivantes:

ANAFE

La somme de 7 500 € à l'association ANAFE pour un projet visant à renforcer la défense et l'accès au droit des femmes étrangères maintenues en zone d'attente.

ASF

La somme de 7 500 € à l'association « Avocats sans Frontières » pour son projet de mobilisation des Acteurs et Accès à la Justice pour les Cambodgiennes.

COLLECTIF GUATEMALA

La somme de 6 000 € au « Collectif Guatemala » pour le projet d'accompagnement de femmes défenseuses des droits humains au Guatemala dans le cadre d'actions de lutte pour la justice et contre l'impunité, et de la défense du territoire.

COMEDE

La somme de 7 000 € pour l'association COMEDE pour son action visant à optimiser l'accueil, l'accompagnement social et juridique et le soin des femmes exilées précaires, en très grande vulnérabilité sociale, physique et psychique au sein du centre de Santé du Comède et informer et former le réseau des professionnels et bénévoles qui les accompagnent.

DROITS D'URGENCE

La somme de 7 700 € pour l'association Droits d'Urgence pour soutenir l'ouverture d'une permanence d'accompagnement pluridisciplinaire pour les femmes victimes de violences conjugales à Paris

DSF-AS (TURQUIE)

La somme de 6 900 € pour l'association Défense sans frontière - Avocats solidaires pour

son action de soutien envers les avocats turcs injustement détenus ou poursuivis uniquement pour l'exercice de leurs activités professionnelles à la suite d'accusations présumées de soutien à des organisations terroristes et la défense du libre exercice de la Profession et du Droit à la Défense pour tous.

FASTI

La somme de 6 000 € à la FASTI pour son action visant à renforcer les compétences psychosociales des femmes en situation de vulnérabilité durant la pré et post natalité dans le 20ème arrondissement de Paris.

FDFA

La somme de 8 000 € à l'association « Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir » pour son action visant à animer et développer une permanence d'écoute destinée aux femmes en situation de handicap victimes de violences et de maltraitance et accompagner les démarches de nature juridique, sociale et de reconnaissance de leur statut de victime.

GISTI

La somme de 10 000 € à l'association « GISTI » pour la réalisation d'un ouvrage juridique destiné aux praticien.nes du droit des étranger.es intitulé « Droit au séjour et violences conjugales et familiales » et d'un module de formation sur le sujet.

GRUPE ACCUEIL ET SOLIDARITÉ

La somme de 8 000 € pour le Groupe Accueil Solidarité pour son action visant à accueillir les femmes victimes de persécutions dans leur pays et les accompagner dans leur parcours d'asile pour obtenir le bénéfice d'une protection internationale et bénéficier des droits liés à cette protection.

JURIS SECOURS

La somme de 8 000 € à l'association « Juris secours » pour son projet « Point Ecoute Femme » pour l'accompagnement des femmes et des jeunes filles en difficulté.

OIP

La somme de 16 470 € pour l'Observatoire International des Prisons pour son action tendant à lutter contre les inégalités et les discriminations dont sont victimes les femmes détenues.

PBI

La somme de 8 000 € pour l'association Peace Brigade International pour son action visant à permettre aux femmes défenseuses

des droits humains de revendiquer leurs droits au Mexique et au Honduras par un accompagnement intégral (physique, politique et psychosocial).

PLANNING FAMILIAL 62

La somme de 10 000 € à l'association « Planning Familial 62 » pour son action de lutte contre les violences faites aux femmes en exil et d'amélioration de l'accès à leurs droits.

TOUPI

La somme de 8 000 € à l'association « TOUPI » pour son projet visant à accompagner les mères d'enfants handicapés dans l'exercice de leurs droits.



LES TROPHÉES PRO BONO



A fin de récompenser et de mettre en avant les actions engagées des avocats parisiens, Barreau de Paris Solidarité organise tous les ans une cérémonie de remise des «Trophées Pro Bono».

Lors de cette soirée qui réunit plus de 300 avocats parisiens, sont récompensées cinq initiatives particulières pour l'accès au droit, à la culture, la protection des droits de l'Homme, l'insertion et le soutien des plus exclus, ou encore la protection de l'environnement.

Outre les récompenses, cet événement est l'occasion de faire un bilan de la mobilisation du barreau et de susciter des vocations en montrant à tous les actions que vous menez.

Pour la 7^e et 8^e édition, la soirée était présentée par Audrey Pulvar le 8 octobre 2018 et le 14 octobre 2019. Le cocktail suivant la cérémonie était réalisé par le traiteur « Baluchon - À table citoyens », une Entreprise Solidaire d'Utilité sociale, qui à travers la préparation d'une cuisine responsable, propose à des personnes éloignées de l'emploi de se réapproprier leur destin économique et social.

MEMBRES DU JURY 2018

BASILE ADER
Vice Bâtonnier de Paris

PHILIPPE RYFMAN
*Président du Comité de parrainage
du Fonds de dotation Barreau
de Paris Solidarité*

CÉCILE DE SMET
*lauréate du Prix « En solo »
des Trophées Pro bono 2017*

NORMA JULLIEN
*lauréate du Prix « Junior »
des Trophées Pro bono 2017*

AURÉLIE CARLIER
membre du Comité de parrainage

**DOMINIQUE KEROUÉDAN
& MARTIN SPITZ**
membres du comité de parrainage

MEMBRES DU JURY 2019

BASILE ADER
Vice Bâtonnier de Paris

PHILIPPE RYFMAN
*Président du Comité de parrainage
du Fonds de dotation Barreau
de Paris Solidarité*

AURÉLIE CARLIER
membre du Comité de parrainage

YANNICK SALA
*membre du Conseil de l'Ordre et membre
du Conseil d'Administration de BPS*

ANNE-SOPHIE LAGUENS
*fondatrice de Barreau des rues et ancienne
lauréate du Trophée Pro Bono 2018 catégorie
Prix en équipe et Prix des avocats.*

SOPHIE POUGET
*lauréate du Trophée Pro Bono 2018,
Prix Henri Leclerc*



LES LAURÉATS 2018 & 2019

PRIX DU JURY
MOURAD MEDJNAH,
avocat au barreau de Paris, mène une action de solidarité tournée vers l'accès au droit des plus jeunes issus des milieux populaires défavorisés en partenariat avec l'association Groupe Nango Juridique et Social, la ville de Noisy-le-Grand et l'Ecole de formation des barreaux de Paris. Son action passe par l'orientation et la sensibilisation des jeunes aux métiers du droit, la délivrance de consultations bénévoles et l'organisation de concours de plaidoiries dans les collèges et lycées. Ces moments d'éloquences ont suscité des vocations chez certains élèves et révélé chez d'autres, des qualités oratoires insoupçonnées, permettant un moment d'échange privilégié sur le monde du droit entre jeunes, parents, élèves, enseignants.

L'ASSOCIATION AVOCATS FEMMES ET VIOLENCES (AFV),

créée depuis 1997 est une association composée de vingt-huit avocats sensibilisés à toutes les formes de violence dont les femmes peuvent être victimes. AFV œuvre au quotidien pour aider les femmes victimes de violences. Elle apporte grâce à ses adhérents avocats, des réponses concrètes et un suivi judiciaire aux victimes qui la sollicitent et ce, au titre de l'aide juridictionnelle. L'Association AFV a également

mis en place une permanence téléphonique dédiée aux femmes victimes de violences tous les lundis, mardis et jeudis de 15 heures à 19 heures. Un « Guide Juridique des Femmes Victimes de Violences » a été publié avec pour objectif de porter à la connaissance des femmes violentées de manière claire et synthétique tous les droits actuellement en vigueur dont elles disposent dans une telle situation.

PRIX DES AVOCATS* DLA PIPER: KNOW YOUR RIGHTS

«KYR» est un programme d'éducation juridique proposé par les avocats de DLA Piper dans le monde entier. Il s'adresse aux réfugiés politiques et aux demandeurs d'asile. KYR transmet ces connaissances juridiques aux participants sélectionnés par les ONG et les Universités afin que les participants puissent appréhender une nouvelle vie dans leur pays d'accueil. En Mars 2019, les avocats de DLA Piper et les avocats BNP Paribas ont dispensé 20 heures de cours aux 20 étudiants réfugiés du programme de Sciences Po Paris. Les participants avaient choisi des matières de droit social, de droit au logement, de droit du travail, de propriété intellectuelle, de droit des contrats et d'accès à la justice.

*Prix attribué par l'ensemble des avocats parisiens par un vote en ligne!

PRIX EN ÉQUIPE

BARREAU DES RUES,

créée en novembre 2017, Barreau des Rues a pour objet d'apporter un soutien moral, matériel, financier et juridique à des associations d'aide aux populations en difficulté par le biais d'actions ponctuelles ou récurrentes auprès du monde judiciaire, de promouvoir la solidarité au sein du Barreau de Paris, et plus largement au sein de la communauté juridique et judiciaire, et d'organiser des actions d'assistance envers les personnes en situation de précarité : collectes, maraudes, etc... En 2018, Barreau des Rues reçoit également le Prix des Avocats.

CABINET HERALD

En 2016, la commission RSE du cabinet a décidé d'axer l'action pro bono du cabinet autour de deux thèmes : la lutte contre l'exclusion et la promotion de l'égalité des chances. Le cabinet s'est engagé auprès des plus démunis ; Il assure des consultations juridiques gratuites à destination des familles prises en charge par le Samu Social. Il dispense des consultations relatives aux problématiques rencontrées par les équipes du Samu Social. Le cabinet soutient également l'Institut Télémaque qui ouvre ses portes à des jeunes issus de milieux défavorisés. Chaque jeune suivi par l'Institut est parrainé individuellement par un tuteur du milieu éducatif, et par un tuteur dit « d'entreprise ».

DIX-NEUF CANDIDATS
S'ÉTAIENT PRÉSENTÉS
DANS LA CATÉGORIE PRIX
EN ÉQUIPE EN 2018 PUIS
VINGT-TROIS EN 2019.

PRIX SOLO

VANINA MELPLAIN,

en tant que Vice-présidente de l'association l'« Equipe d'action contre le proxénétisme » (EACP), est engagée dans la lutte contre le proxénétisme sous toutes ses formes et à tous les degrés : de la prévention à l'indemnisation des victimes en passant par la sanction et la participation à l'œuvre législative.

DALILA AHMEDI,

se rend dans les collèges en zone prioritaire pour y porter l'art de la plaidoirie et aider les jeunes à développer leurs idées, les pousser à oser savoir et à s'interroger sur les valeurs de la République. L'association cible des jeunes de 12 à 15 ans, principalement dans de zones d'éducation prioritaire au sein d'associations et d'établissements scolaires, se fixe 4 objectifs : 1. Apprendre à structurer un argumentaire. 2. Prendre la parole avec confiance devant un public. 3. Élargir la culture générale. 4. Donner des bases sur le fonctionnement du système judiciaire en France.

SEPT CANDIDATS
S'ÉTAIENT PRÉSENTÉS DANS
LA CATÉGORIE PRIX SOLO
EN 2018 ET CINQ EN 2019.

PRIX JUNIOR HENRI LECLERC SOPHIE POUGET

est actuellement engagée dans une action bénévole humanitaire et de plaidoyer soutenant le travail de plusieurs associations défendant les droits fondamentaux de près de 1.500 migrants vivant dans la région des Hauts de France.

LE PÔLE ASILE DE LA CLINIQUE JURIDIQUE

a pour objectif d'assurer chaque samedi matin des consultations juridiques gratuites, sur rendez-vous, individuelles et confidentielles à l'égard des demandeurs d'asile, sous la tutelle d'un avocat parisien volontaire spécialisé en droit d'asile.

En 2019, plus de 100 bénéficiaires ont été informés et assistés par le Pôle asile. Le Pôle asile a mobilisé plus de soixante-dix élèves-avocats et 17 interprètes volontaires.

DOUZE CANDIDATS, ÉLÈVES
AVOCATS ET JEUNES
AVOCATS DE MOINS DE
5 ANNÉES D'EXERCICE,
S'ÉTAIENT PRÉSENTÉS DANS
LA CATÉGORIE JUNIOR POUR
LE PRIX HENRI LECLERC EN
2018 ET 5 EN 2019, 3 PROJETS
ÉTAIENT PRÉ-SÉLECTIONNÉS
CHAQUE ANNÉE PAR
L'ENSEMBLE DES AVOCATS
DU BARREAU DE PARIS
PAR UN VOTE EN LIGNE.



L'équipe organisatrice



Maître Henri Leclerc



Les salons de l'hôtel de ville de Paris

ILS NOUS SOUTIENNENT !

NOS PARTENAIRES

CABINETS PARTENAIRES

McDermott Will&Emery
Allen et Overy
Hogan Lovells
Dechert LLP
Gibson Dunn
Flichy Grangé avocats
Capstan
Cleary Gottlieb
Orrick

PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Droits d'urgence
Restos du Coeur
Emmaüs
Aurore
SamuSocial de Paris
Secours Populaire
Armée du Salut
Médecins du Monde
Aides
Cité des Métiers de Paris La Villette
L'ADIE
Fondation des Femmes

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Mairie de Paris
Point Paris Emploi du 18^e
2 Missions locales du 13^e et du 20^e arrondissement
4 Espaces Pour l'Insertion (EPI)
Le Carrefour des Associations Parisiennes

SOUTIEN

NOUS SOUTIENNENT !

SOUTENEZ LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ DU BARREAU DE PARIS !

ADRESSEZ VOS DONS PAR CHÈQUE

LIBELLÉ À L'ORDRE DU FONDS DE DOTATION BARREAU DE PARIS SOLIDARITÉ

Fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité

Maison des avocats - Cours des Avocats - CS 64111 - 75833 Paris Cedex 17

VOS DONS OUVERT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔTS

Vous êtes un particulier : Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôts sur la base de 66 % des sommes versées, et ce dans la limite de 20 % du revenu imposable. Au-delà du plafond de 20 % du revenu imposable, l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième incluse, et ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.

Vous êtes une entreprise : Vos dons ouvrent droit à une réduction d'impôts sur la base de 60 % des sommes versées, dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes. Ainsi, lorsque vous faites un don de 2 000 €, il ne vous coûte que 800 € après déduction fiscale. Au-delà du plafond de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxes, l'excédent est reporté successivement sur les années suivantes, jusqu'à la cinquième incluse, et ouvre droit à la réduction d'impôts dans les mêmes conditions.

LISTE DES DONATEURS INDIVIDUELS 2018/2019

Laurence KIFFER
Mary-Daphné FISHELSON
Anne PETER-JAY
Elisabeth BRAUD
Pierre BRÉGOU

Stéphanie GUESDON
Nathalie FAUSSAT
Jean MESSINESI
Pierre MOTEL
Bernard AUBERGER

Luc ATHLAN
Nicolas CONTIS
Valence BORGIA
Didier MAYARD

MERCI À EUX !

**BARREAU
DE PARIS**
Solidarité
Fonds de dotation

S'ENGAGER
PAR CONVICTION
& SOLIDARITÉ

Une publication du fonds de dotation Barreau de Paris Solidarité | ©2020

Photographies | © Collectif *Tendance Floue* - *Flore-Aël Surun* et *Gilles Coulon* | © *Unsplash* | © *Photo Gaelle Le Targat* | © *Wahaus* | © *DR*
Direction artistique | *Wahaus*®

Imprimé en France sur du papier issu de forêts gérées durablement.

**BARREAU
DE PARIS**
Le Solidarité
Fonds de dotation

www.barreausolidarite.org
tmalgrain@avocatparis.org
www.facebook.com/BarreauSolidarite